

# Analyses 2010



**Les nouvelles migrations questionnent les  
frontières de la solidarité  
en Belgique et en Europe**

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl  
Rue Maurice Liétart 31/6  
B-1150 Bruxelles Belgique  
Tél. +32 (0) 2 738 08 01  
Fax: +32 (0) 738 08 00  
[info@justicepaix.be](mailto:info@justicepaix.be) [www.justicepaix.be](http://www.justicepaix.be)

## **Les nouvelles migrations questionnent les frontières de la solidarité en Belgique et en Europe**

Les migrations internationales occupent depuis plusieurs années une place de plus en plus grande parmi les préoccupations des citoyens du Nord. C'est notamment le cas en Belgique où les médias et les politiques ont progressivement repris en main ce dossier sensible pour l'opinion publique et l'électorat.

Pourtant, la migration ne s'est jamais interrompue malgré la fermeture officielle des frontières belges aux travailleurs migrants en 1974, sonnante le glas, comme partout en Europe, des migrations organisées par l'Etat. Les migrants ont continué à arriver non plus via le travail mais principalement au travers des liens familiaux établis entre pays d'origine et la Belgique. C'est ce qu'on a appelé les migrations « familiales » ou migrations « de peuplement ». Par ailleurs, c'est à ce moment qu'ont émergé deux nouvelles « catégories » de migrants : les demandeurs d'asiles et les clandestins. En effet, c'est dans ces catégories relatives au statut de résidence que se sont retrouvés les migrants passant outre la fermeture des frontières.

En Belgique, l'intérêt des médias et des citoyens pour la question migratoire s'est principalement reconstitué à la fin des années 1990, au moment de ce que l'on a appelé « la crise de l'asile ». En effet, le nombre de demandeurs d'asile a doublé entre 1998 et 2000, passant d'un peu plus de 20 000 à 40 000 demandes annuelles. Les instances belges chargées de gérer les dossiers et l'accueil de ces demandeurs se sont retrouvées dans l'incapacité de répondre de manière appropriée à la situation. C'est également à ce moment que la situation des personnes déboutées de la procédure d'asile, sommées de quitter le territoire et sombrant dans l'illégalité en cas de refus, a attiré l'attention. Des questions quant au recours aux centres fermés pour étrangers et aux méthodes utilisées pour éloigner ces « indésirables » n'ont pas manqué d'être soulevées.

D'une part, la politique répressive de l'Etat vis-à-vis des clandestins symbolise une Europe forteresse insensible à la détresse des personnes risquant tout pour arriver jusqu'ici et focalise le ressentiment d'une partie de la population, généralement marquée à gauche, prête à se mobiliser pour défendre la dignité et les droits des migrants. D'autre part, la relative « tolérance » des autorités publiques face à la présence dans nos villes de sans-papiers ne manque pas de susciter la colère d'une autre partie de la population pour qui « l'on ne peut accueillir toute la misère du monde ». Beaucoup de citoyens développent une méfiance vis-à-vis des étrangers qui, selon leur point-de-vue, profitent des largesses de l'Etat, refusent de travailler ou encore volent le travail des « autochtones ». Enfin, il y a aussi, positionnées à l'extrême droite, les personnes nourrissant une « haine » de l'étranger et de sa différence, redoutant le « mélange » d'une société multiculturelle qui pervertirait par le métissage ethnique les repères historiques de l'identité nationale.

### **Dépasser la distinction entre migrations volontaires et involontaires**

Si les migrations soulèvent bien des passions et sont à compter parmi les quelques enjeux de société capables d'encore mobiliser la conscience politique du citoyen-consommateur, elles sont hélas bien souvent traitées par l'opinion, les médias et les discours politiques de manières superficielles et orientées. Combien de fausses vérités, de simplifications et de clichés ne

viennent pas « polluer » les représentations courantes de ce que sont les migrations, leurs causes structurelles, les projets individuels qu'elles portent, la richesse et la misère qu'elles drainent. Car la migration est loin d'être un phénomène simple à comprendre et à décrire. Elles demandent à être étudiées dans leur complexité, tant en rencontrant et écoutant les personnes migrantes qu'en analysant les chiffres et les données fiables nous permettant d'estimer la réalité quantitative des flux migratoires. C'est sur base de cette réalité objectivée que les politiques migratoires nationales, européennes et internationales doivent se construire.

S'il est important d'aborder toute situation humainement préoccupante avec cœur, les solutions se doivent d'être envisagées au-delà des réalités individuelles que nous pouvons rencontrer quotidiennement dans nos quartiers ou nos villes. Il faut se garder de l'angélisme (certains migrants présents sur le territoire représentent bel et bien un danger pour les autres) ou de la diabolisation (la plupart des migrants n'aspirent qu'à une vie « normale », et non à « profiter du système »). S'il est certainement utile et bénéfique de venir en aide à un sans-papiers livré à lui-même, il est tout aussi important de comprendre les mécanismes qui ont permis à ce genre de situation d'apparaître.

### **Faible capacité de contrôle des Etats**

Les migrations internationales sont devenues aujourd'hui un phénomène global, bien que la mobilité des personnes est nettement plus limitée que celle des biens et des capitaux financiers. La mobilité internationale des personnes est confrontée à la volonté des Etats des pays riches de contrôler les flux. Cette volonté de contrôle des Etats s'exprime principalement par la « catégorisation » des migrants entre, d'une part, ceux qui sont acceptables et, d'autre part, ceux qui ne le sont pas. Pourtant, force est de constater que les capacités de contrôle des Etats est faible et qu'ils ne parviennent pas à ordonner les migrations contemporaines. L'arsenal juridique répressif et le contrôle des frontières ne parviennent pas à dissuader les candidats à la migration et donc à constituer une contrainte efficace pour endiguer la tendance. C'est que les personnes qui conçoivent ces politiques ont du mal à percevoir les réalités desquelles découlent les motivations des candidats à la migration.

### **Globalisation d'un modèle économique et de ses conséquences**

La survie, tant physique qu'économique, et la recherche d'un avenir meilleur sont en général les principaux motifs de la migration. En ce sens, différencier migrations volontaires (migration économique) et involontaires (asile politique) n'a que peu de sens. En effet, quelle différence y a-t-il entre « courir pour échapper à la mort » et « courir après la vie » ? Qui peut se targuer de différencier les actions humaines volontaires, autrement dit « libres », de celles involontaires, autrement dit « contraintes » ? Quitter son pays pour fuir une guerre est-ce un acte totalement contraint ? Si oui, pourquoi certaines victimes de guerre décident-elles de rester ? Aller travailler dans un autre pays est-il un acte totalement libre ? Est-ce le résultat du seul choix individuel de la personne ou bien l'exil résulte-t-il aussi de conditions de vie socio-économiques précaires pour le devenir de la famille ? La réponse se situe probablement entre ces deux pôles : la migration est à la fois le résultat d'un choix personnel (décision volontaire) et de contraintes structurelles (guerre, crises économique, alimentaire, ou climatique, etc.). Aussi, n'est-il pas injuste d'octroyer un statut stable aux seuls réfugiés reconnus ? Ne devrions-nous pas nous interroger sur l'équité des critères et des procédures que nous utilisons pour « sélectionner » les « bons » migrants de ceux déclarés indésirables ?

L'éclatement et la perdurance des conflits, la répression politique, l'appauvrissement des campagnes et la montée des prix des matières premières, la déliquescence du rôle de l'Etat et les privatisations des services publics (soins de santé, enseignement, etc.), la volatilité des capitaux financiers (fonds de pensions) et les dégradations de l'environnement sont tous à compter parmi les nombreuses causes structurelles qui sous-tendent aujourd'hui la globalisation des migrations. Ces causes sont elles-mêmes des effets de notre modèle de développement économique de marché. Ce système tendant à la dérégulation, il n'est pas anormal que ses effets le soient également. En un sens, la pression migratoire dont se plaignent les pays du Nord industrialisés n'est en réalité qu'une importation, proportionnellement réduite, des problèmes de développement auquel le monde est globalement confronté.

La Belgique est un lieu permettant de constater cette globalisation puisque le nombre des nationalités qui y sont représentées n'a cessé d'augmenter ces 20 dernières années<sup>1</sup>. De nouvelles routes, de nouveaux réseaux, de nouvelles formes de voyage apparaissent aujourd'hui, tentant de contourner la fermeture des frontières. Les profils (âge, genre, degré d'éducation, nationalité) et les projets des migrants évoluent en fonction des besoins du marché international du travail et de l'évolution des législations nationales. Les statuts juridiques et les conditions d'accès au marché du travail pour les étrangers connaissent régulièrement des modifications.

Les migrations se dotent de logiques, de dynamiques et de formes nouvelles. Le développement des technologies de l'information et de communication favorisent cette tendance. Malgré cela, les mythes et l'imaginaire entourant les eldorados européens et américains persistent. Les candidats à l'émigration connaissent parfois mieux qu'hier les « risques » liés aux voyages et aux difficultés d'insertion dans les pays de destinations. L'obligation de « réussir », de saisir sa chance, est hélas souvent plus forte. Car le choix d'émigrer n'est pas qu'un phénomène individuel, il est aussi collectif. Les attentes et les projets qui motivent au départ sont souvent ceux d'un groupe de personnes (famille, entourage, etc.) qui voient dans la migration une stratégie de survie collective. Aussi, l'on comprend que dans certains pays où une proportion importante de la population est partie à l'étranger, une véritable « culture de la migration » se constitue et pré-socialise (prédispose) les générations actuelles à quitter le pays d'origine.

### **Une politique migratoire cohérente avec les valeurs européennes ?**

Avant l'avènement de la crise financière de 2008, le débat sur la nécessité pour l'Europe de ré-ouvrir ses frontières à l'immigration du travail a été relancé. En effet, il y a bel et bien pénurie de travailleurs dans certains secteurs spécifiques de nos économies. L'idée de créer un système de type *blue card*, similaire à la *green card* américaine, a ainsi été avancée. Il s'agit, en résumé, de la traduction du concept d'« immigration choisie » cher à N. Sarkozy, prônant une vision instrumentaliste de l'immigration. Certes, les migrants ont un rôle économique important à jouer. Des scénarios « win-win », où chaque partie (société d'accueil, d'origine et les migrants eux-mêmes) sort gagnante, sont aujourd'hui envisageables. Néanmoins, à considérer les migrants d'abord et avant tout comme une main d'œuvre, un force de travail

---

<sup>1</sup> Martiniello M., Rea A., Timmerman C., Wets J., *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Gand, Academia Press, 2010.

utile, nous passons à côté de toute une série de processus qui constituent les différents chemins d'insertion des migrants en Belgique et en Europe.

En Belgique, c'est le statut juridique des étrangers qui définit leur accès ou non au marché du travail, et non l'inverse. Or, bon nombre de personnes sans-papiers travaillent effectivement en Belgique, au sein de secteurs où l'on a fortement recours au travail « au noir ». C'est là toute l'hypocrisie d'une politique répressive face à la clandestinité alors que certains secteurs de nos économies européennes ont besoin de travailleurs sans-papiers : alors que sa politique d'accès au territoire et de séjour est restrictive, la Belgique adopte une certaine tolérance vis-à-vis des sans-papiers au travail dans certains secteurs soumis à une forte pression par la concurrence internationale<sup>2</sup> : l'agriculture, l'horticulture, la construction, l'hôtellerie, la restauration, la confection et les services sont des secteurs d'activité à haute intensité de travailleurs immigrés en raison d'un fort besoin de flexibilité et de réduction des coûts de main-d'œuvre.

Nous avons besoin de travailleurs étrangers et l'Europe se dit prête à les faire venir, certes, mais ce à condition qu'ils ne s'installent pas définitivement et qu'un nombre limité d'entre eux puissent accéder aux « privilèges » de la citoyenneté européenne. Aussi, le projet de *blue card* envisage-t-il des travailleurs pouvant venir travailler en Europe pour une durée limitée de 5 ans, après quoi le travailleur se devra de rentrer chez lui.

Nous restons enclavés dans une vision où la migration est acceptable si elle reste temporaire et qu'elle n'aboutisse pas à une installation définitive. C'est cette même vision qui a animé les politiques d'accueil des travailleurs migrants en Belgique, en Allemagne et en France durant les années '50 et '60. L'on sait aujourd'hui que cette vision ne correspondait pas à la réalité<sup>3</sup>, puisque bon nombre de migrants de l'époque sont restés et se sont définitivement installés. Les politiques d'« intégration » qu'elle a engendré ont été inappropriées. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui ? Il est illusoire de penser qu'une conception instrumentaliste et temporaire de la migration puisse engendrer de bonnes politiques sur le plan social et humain. En refuser l'évidence ne peut que questionner le champ d'application auquel nous entendons étendre l'universalité des valeurs que l'Europe prétend défendre : démocratie, progrès, respect de la dignité humaine, lutte contre les discriminations, etc.

Une illustration de cette illusion nous est donnée par les occupations d'universités et d'églises et par les grèves de la faim entreprises par les sans-papiers un peu partout en Belgique ces dernières années. La politique d'asile est presque devenue le seul outil de gestion du flux migratoire en Belgique. Or, le principe de l'asile est de faire respecter la Convention de Genève de 1951, et non de sélectionner les migrants. Le problème est qu'outre le regroupement familial et le mariage, la procédure d'asile est quasiment la seule voie d'obtention d'un séjour prolongé sur le territoire. Pour ceux qui en sont déboutés, c'est l'illégalité. Il reste bien la procédure de régularisation, mais les critères de régularisation sont loin d'être clairs (incertitude juridique) et la procédure administrative reste très opaque. Depuis l'occupation des églises de 2006, la grève de la faim est devenu le moyen le plus

---

<sup>2</sup> Adam I., Ben Mohammed N., Kagné B., Martiniello M., Rea A., *Histoires sans-papiers*, Bruxelles, Vista, 2002.

<sup>3</sup> Bon nombre de migrants changent d'un point de vue personnel durant leur séjour dans le pays d'accueil. Ils y créent des amitiés, y fondent une famille. Ils ne s'imaginent plus rentrer au pays. Aussi, l'immigration peut-être perçue comme un phénomène « irréversible ». Voir Sayad A., *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, DeBoeck-Wesmael, 1991.

efficace d'être régularisé pour bon nombre de sans-papiers. Certains grévistes semblent en effet avoir été régularisés alors qu'ils ne correspondaient même pas aux critères définis par la procédure. Dès lors, face à cette situation arbitraire, pourquoi ne pas risquer de mettre sa santé en danger pour sortir de la clandestinité ?

On le comprend bien ici : concevoir la migration comme un phénomène temporaire est une erreur. Priver de papiers une personne pour la forcer à rentrer « dans son pays » n'est pas une politique efficace. Malgré les difficultés, l'émigration, qui est aussi une immigration, aboutit bien souvent à une installation de longue durée, voire définitive, dans le pays d'accueil. Pourquoi avons-nous tant de mal à l'accepter ?

### **La migration comme « transgression » de l'espace identitaire européen**

A l'inverse des Etats-Unis ou du Canada, l'Europe a du mal à se penser elle-même comme une région d'immigration. Se doter d'une politique officielle et volontariste d'immigration n'a par conséquent que peu de légitimité aux yeux des européens. L'installation définitive des travailleurs migrants nous pose problème, nous appréhendons l'impact irréversible de l'insertion des étrangers dans notre société. De manière générale, l'arrivée continue de migrants chez nous est perçue comme une transgression. Transgression de notre espace culturel, social, politique et économique. Aussi, abordons-nous d'emblée l'immigration comme un problème.

Au cœur de ce positionnement européen, se trouve la question de l'identité. L'identité européenne est relativement peu élaborée. Il est donc compréhensible que cette identité se construise en grande partie en opposition à l'extérieur, à ce qui est « endogène ». Si les identités nationales de bon nombre de pays membres de l'UE n'ont pas cette difficulté à définir les fondements de leur identité, l'insertion des populations « allochtones » ne manque pas de générer des initiatives au niveau de plusieurs pays tendant à « raffermir » les frontières de l'identité nationale. Le positionnement ambigu des pays européens vis-à-vis de l'Islam en est un bel exemple. Pourtant, l'identité est une construction sociale, elle est vouée au changement, à suivre les grandes évolutions affectant la structure démographique et culturelle de la population. Vouloir la « figer » est dangereux. Cela fut source de discriminations et de violences innombrables par le passé. De nombreux discours que l'on peut entendre de nos jours sur « l'intégration des personnes d'origine étrangère » portent philosophiquement cette vision figée d'une identité une et indivisible.

### **Quelles frontières à la solidarité ?**

Toujours est-il que des frontières de l'identité nationale découlent les frontières du groupe auquel nous entendons étendre la protection du droit et de la solidarité institutionnalisée par l'Etat. L'immigration questionne clairement les limites que nous mettons à cette forme de solidarité. Face aux réalités multiples et souvent douloureuses vécues par les migrants en Belgique et en Europe, pouvons-nous nous contenter d'une solidarité charitable ou compassionnelle sans que des solutions humainement acceptables ne soient apportées au niveau de l'Etat par les décideurs politiques ?

Pour Justice et Paix, la solidarité passe par le respect du Droit et doit être renforcée par la prise de conscience d'un lien social qui transcende les différences de nationalités, de classes sociales, de générations, de sexes ou d'origines ethniques. Les politiques en la matière doivent

se renouveler si elles veulent apporter un vivre ensemble durable et pacifique. C'est d'autant plus important dans le contexte actuel de crise économique, propice à susciter le repli sur soi et la stigmatisation des « étrangers » comme boucs-émissaires. L'Europe saura-t-elle rester solidaire avec les populations des autres régions du monde ? Rien n'est définitivement acquis, tant en ce qui concerne les politiques de Développement que les politiques d'accueils des migrants. Il revient aux citoyens d'être vigilants et de se mobiliser pour défendre les principes d'égalité et de justice qui sont au fondement de notre modèle démocratique.

Frédéric Triest,  
Chargé de projets,  
Commission Justice et Paix Belgique francophone  
Juillet 2010